

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2020

OBJET : Action 18- rive gauche du Pont Vieux – phase maitrise d’œuvre TF et première tranche de travaux

L'an Deux Mille vingt, le mercredi 25 novembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaients PRESENTS : Mesdames et Messieurs ; Gérard LARRAT, Isabelle CHESA, Magali BARDOU, Arnaud ALBAREL, Cathy FLOUTARD, Hervé BARO, Tamara RIVEL, Chloé DANILLON, Michel PROUST, Pascal VALIERE, Magali ARNAUD

EXCUSES : Mesdames et Messieurs ; Laurence GASC (suppléée par Arnaud ALBAREL), Régis BANQUET, Sébastien PLA, Didier CODORNIU (suppléée Cathy FLOUTARD), Hélène GIRAL, Patric ROUX, Jean-Noël LLOZE

Secrétariat de séance : Magali BARDOU

L'aménagement de la rue du Pont Vieux en liaison Cité Bastide est une opération majeure de l'OGS comme lien entre la ville haute et la ville basse avec le Pont Vieux comme transition patrimoniale structurante. Elle est donc partie prenante d'un ensemble faisant corps depuis la rive droite avec la Manufacture et jusqu'à l'accroche Gambetta et la rue Aimé Ramond. De composante urbaine diverse, elle amorce la relation aux faubourgs de la Cité tout en étant en rive d'Aude avec le dialogue à entretenir avec le fleuve.

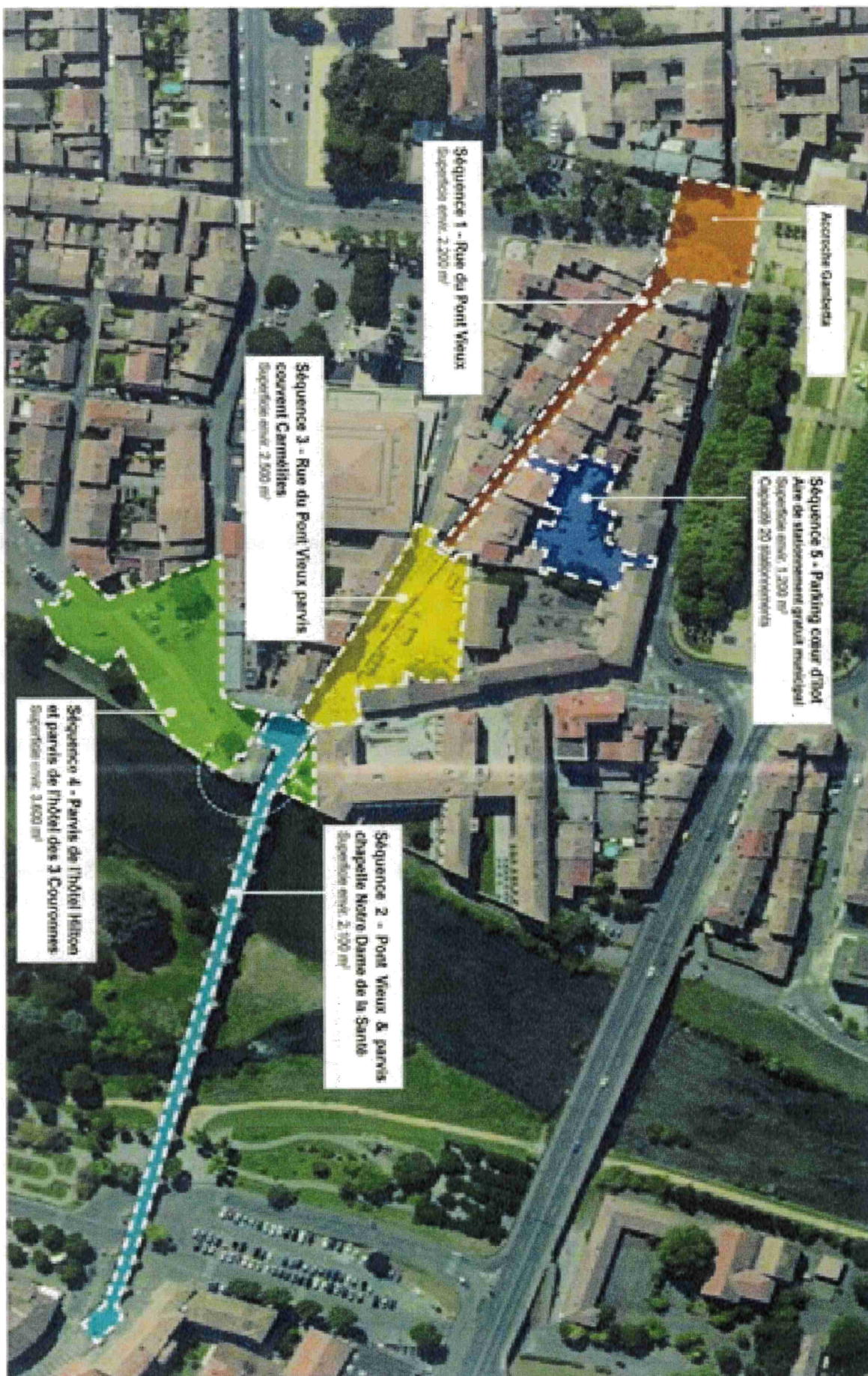
C'est donc un passage fréquenté, habité, commercial premier point de vue sur la Cité depuis la bastide. C'est un lieu stratégique à enjeux touristiques, sociaux, patrimoniaux, culturels et paysagers.

Si cette action avait été imaginée en OGS2, c'est qu'elle apparaissait en priorité 2 par rapport au cœur de projet. Aujourd'hui compte tenu de l'état des lieux dégradé des espaces impactant fortement l'image de la ville et contrariant les flux vers la bastide, cette réfection devient prioritaire et la ville souhaite l'engager rapidement. Le planning prévisionnel reste à confirmer.

Aussi et après concertation avec la Dreal et en relation avec le COTECH de l'OGS de 2019 et ses conclusions, cette opération peut être basculée en OGS1. Suite à la réunion du 4 novembre avec les services de l'Etat, le périmètre d'étude et de réalisation comprend l'ensemble de la rue du Pont Vieux (y compris parvis devant le couvent des carmélites)et l'accroche à A.Ramond et G. Brassens, les parvis devant ND de la Santé et l'hôtel des trois couronnes, le Pont Vieux en lui-même, le parking cœur d'îlot. Ce périmètre est découpé en une tranche ferme sur l'ensemble des séquences (EP- AVP) et cinq tranches conditionnelles.



Action 18 - Rénover la rue du Pont Vieux Rive Gauche
Travaux Opérationnels



Le montant total des travaux et de la maitrise d'œuvre est estimé à 3 450 000€ HT. (sans les études de structure et les travaux du pont vieux)

Nous proposons donc à l'Assemblée délibérante l'engagement de la phase de maitrise d'œuvre ainsi que le première tranche de travaux sur la rue du pont vieux avec l'accroche A. Ramond et G.Brassens selon le prévisionnel financier suivant : Le montage financier prévisionnel est sis proposé :

Montant total de l'investissement MOE rue du pont vieux toutes phases	Ville MOA	Carcassonne Agglo	Dept 11	Région	Etat Dreal	Etat (crédit de droit commun)	Total HT
Phase études Tranche ferme -EP-AVP 2021	19 320€ 20%	9093 € 9.4%	9093€ 9.4%	9093€ 9.4%	30 000€ 30%	20 000€ 20.7%	96 600€
Phase travaux + PRO séquence 1 (rue du pont vieux) 2021-2022	221 100€ 30%	73 700€ 10%	73 700€ 10%	73 700€ 10%		294 800€ 40%	737 000€
Total HT	240 400€	82 793€	82 793€	82 793€	30 000€	314 800€	833 600€

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :

- Décide d'engager en OGS1 l'Action 18 – rive gauche Pont- Vieux
- De valider les différentes phases d'études en TF et de travaux ainsi que les montants associés en maitrise d'ouvrage Ville comme sis énoncé.

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIÉ EXECUTOIRE
Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le
Le Président

